



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Formation pratique des agents de l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre du risque routier

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(CCTP)

Table des matières

<u>1.</u>	<u>CONTEXTE DU MARCHÉ.....</u>	<u>3</u>
<u>2.</u>	<u>OBJET DU MARCHÉ</u>	<u>3</u>
<u>3.</u>	<u>DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....</u>	<u>3</u>
<u>4.</u>	<u>CONDITIONS D'EXÉCUTION</u>	<u>4</u>
<u>5.</u>	<u>SUIVI ET CONTRÔLE.....</u>	<u>4</u>
<u>6.</u>	<u>RESTITUTION DE LA PRESTATION</u>	<u>4</u>
	 <u>ANNEXE 1</u>	 <u>5</u>

1. CONTEXTE DU MARCHÉ

L'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) est un Établissement public de l'État à caractère administratif créé par la loi sur l'eau de 1964, chargée d'apporter aux élus et aux usagers, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente pour :

- lutter contre les pollutions,
- gérer la ressource en eau,
- préserver les milieux aquatiques.

Elle met en œuvre les objectifs prioritaires définis par le comité de bassin dans le cadre de programmes pluriannuels d'intervention. Tous les acteurs de la gestion de l'eau (collectivités, utilisateurs, administrations) sont représentés au sein du comité de bassin.

Le siège de l'agence de l'eau se trouve à Courbevoie (92). Les six directions territoriales sont situées à Courbevoie, Châlons en Champagne (51), Compiègne (60), Rouen (76), Sens (89) et Hérouville Saint Clair (14). Les adresses exactes sont indiquées dans l'annexe 1 de ce CCTP.

Pour plus d'information : www.eau-seine-normandie.fr

Le présent marché s'inscrit dans une démarche de prévention des risques professionnels au sein de l'AESN et spécifiquement du risque routier.

Le risque routier représente la première cause d'accidents mortels en milieu professionnel. La mise en place d'une stratégie de prévention efficace demeure un enjeu d'envergure pour l'Agence.

2. OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est de proposer des actions de prévention du risque routier sur piste afin d'améliorer sa maîtrise par les agents de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Il s'agit de formation pratique sur circuit sécurisé, dédiée à la prévention de l'accidentologie qui consiste en des mises en situation réelles visant à perfectionner la maîtrise du véhicule et à faire acquérir aux agents les réflexes adaptés en situation d'urgence.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

À l'issue d'une formation théorique en cours de déploiement, les agents auront pris conscience du risque routier et disposeront d'outils pour une prise de décision éclairée en situation pratique. Environ 190 agents sont amenés à suivre la formation pratique objet du présent marché.

La formation pratique d'une journée complète (7h effectives, hors pause déjeuner) se déroule en présentiel sur piste, avec des groupes de 6 agents maximum par session pour un total de 24 stagiaires maximum/jour et de 4 sessions maximum par jour, alternant ateliers en salle et sur piste. Chaque agent doit bénéficier d'au moins 1 heure de conduite réelle au volant, incluant une présentation sur la sécurité de 5 min.

Le déroulé type de cette journée qui reste adaptable dans l'ordre du déroulé, prévoit :

- de débuter par un temps d'accueil incluant :
 - un tour de table de présentation,
 - la vérification de la validité des permis B des agents
 - un rappel des consignes de sécurité et des objectifs de la formation.

- La première partie de la journée s'articulera ensuite autour de quatre rotations d'ateliers abordant les thématiques de l'évitement d'obstacles, la gestion des distances de sécurité et les manœuvres de conduite. Une session en salle sera également prévue pour traiter des sujets liés à l'accidentologie et aux addictions.
- Après la pause déjeuner, la formation reprendra avec quatre nouvelles rotations d'ateliers pratiques axées sur le freinage d'urgence, la combinaison d'un évitement avec un freinage, et la maîtrise de la perte d'adhérence. Une intervention en salle permettra de compléter ces exercices par des apports théoriques sur la physiologie et la vitesse.
- Enfin, la journée s'achèvera par un débriefing global incluant un bilan sous forme de tour de table et le remplissage d'un questionnaire de satisfaction.

4. CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le titulaire a fourni dans son offre un planning prévisionnel des journées de formation sur une durée de 2 ans, réparties près des 6 sites de l'Agence de l'eau, pour une capacité d'environ 190 agents. Ce planning pourra être modifié notamment afin de tenir compte des contraintes organisationnelles et de la disponibilité des agents.

Les dates des sessions figurant dans le planning prévisionnel seront confirmées à l'agence de l'eau entre 2 et 4 mois à l'avance. Elles devront être hors vacances scolaires pour 80% d'entre elles. Elles se déroulent en présentiel sur piste au plus près d'un des 6 sites de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Plusieurs sites peuvent être proposés selon la localisation géographique des agents attendus à la formation.

Après réception de la date d'une session, l'Agence de l'eau convoquera les agents et confirmera la session au vu de la disponibilité des agents.

Le titulaire fournira :

- véhicules adaptés,
- formateurs qualifiés,
- équipements de protection individuelle (EPI)

Il assurera la sécurité (briefings, consignes).

Il vérifiera la validation théorique des agents en coordination avec le conseiller de prévention de l'agence de l'eau (ou le service de la DRH en son absence).

5. SUIVI ET CONTRÔLE

-Une réunion de cadrage sera prévue sous 3 semaines après la notification du marché.

-Des réunions régulières de suivi seront organisées après chaque session de formation, dans un délai d'un mois. Elles permettront de vérifier l'avancement des prestations. Toute partie peut convoquer des réunions supplémentaires si nécessaire.

Ces réunions évalueront progression, participation et décisions correctives.

Le correspondant de l'agence sera le conseiller de prévention, avec la présence d'autres agents disposant d'une expertise si nécessaire.

6. RESTITUTION DE LA PRESTATION

La titulaire transmettra les livrables suivants à l'agence de l'eau, à l'issue de chaque session et dans un délai de 3 semaines maximum :

- une feuille d'émargement signée par l'ensemble des agents formés
- les résultats des questionnaires de satisfaction des agents formés

-l'évaluation des agents formés

A la fin de toutes les sessions de formation, le titulaire transmettra un bilan final global, dans un délai de 2 mois maximum, incluant :

-statistiques de participation des agents formés,

-réussite (par agent formé et par atelier)

-questionnaires de satisfaction des agents formés dans leur intégralité

-des recommandations.

ANNEXE 1

Voici les adresses exactes des six directions territoriales de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (ainsi que les départements qu'elles couvrent) :

Siège AESN + Direction territoriale Seine Francilienne (Dép. 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)

12, rue de l'industrie - CS 80148

92416 COURBEVOIE Cedex

Tél : 01 41 20 16 00

Direction territoriale et maritime des Bocages Normands (Dép. 14, 35, 50, 53, 61)

1, rue de la Pompe - BP 70087

14203 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex

Tél : 02 31 46 20 20

Direction territoriale et maritime Seine-Aval (Dép. 27, 28, 76, 80)

Hangar C - Espace des Marégraphes - CS 1174

76176 ROUEN Cedex 1

Tél : 02 35 63 61 30

Direction territoriale Vallées d'Oise (Dép. 02 Nord, 08, 60)

Rue du Docteur GUERIN - ZAC de l'université

60200 COMPIÈGNE

Tél : 03 44 30 41 00

Direction territoriale Vallées de Marne (Dép. 02 Sud, 51, 52, 55)

30 Chaussée du port - CS 50423

51035 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Tél : 03 26 66 25 75

Direction territoriale Seine-Amont (Dép. 10, 21, 45, 58, 89)

18 cours Tarbe - CS 70702

89107 SENS Cedex

Tél : 03 86 83 16 50